



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de l'Auxois Morvan

Extrait du registre des délibérations

Comité syndical du 28 mai 2025 Délibération n° 2025-12

Objet de la délibération : Motion pour le maintien de la circulation, un meilleur entretien et une politique d'investissement ambitieuse sur le Canal de Bourgogne

Président : Patrick MOLINOZ

Secrétaire de séance : Laurence PORTE

Lieu de la réunion : Venarey-Les Laumes

Nombre de membres du Comité Syndical : 45 titulaires (et 47 suppléants)

Nombre de membres présents : 24

Date de convocation : 21 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-huit mai à dix-huit heures trente, les Membres du Comité Syndical du PETR du Pays de l'Auxois Morvan, désignés par les Conseils Communautaires, légalement convoqués, se sont réunis salle Clemenceau à Venarey-Les Laumes, sous la présidence de Monsieur Patrick MOLINOZ.

Membres présents : Marc GALZENATI, Danièle MATHIOT, Maryse NADALIN, Laurence PORTE, (Montbardois) ;
Arnault LEMAIRE, Michel ROIGNOT, Pascal CHAUVENET (Ouche et Montagne) ;
Patrick MOLINOZ, Dominique BONDIVENA, Gilbert THOREY, Amandine MONARD, Jean-Marc RIGAUD, Guy MONIN (Pays d'Alésia et de la Seine) ;
Denis NEAULT, (Pays d'Arnay-Liernais) ;
Didier PASQUET, Hervé LOUIS, Annick BAKRY, Jean-Paul QUESTÉ (Saulieu) ;
Jean-Michel PÉTRÉAU, Martine EAP-DUPIN, Catherine SADON, Jean-Marie VIRELY, Bernard CLERC, (Terres d'Auxois).

Membres excusés : Alain BECARD, Yves BILBOT, Philippe LUCOTTE, Colette RÉMOND, Aurélio RIBEIRO (Montbardois) ; Patrick SEGUIN, Gérard VERDREAU, Marc CHEVILLON, Paul ROBINAT, Thierry JEAN, Jean-Paul BOULÈRE (Ouche et Montagne) ; Marie-Christine LENOIR, Florence DELARUE, (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Patrice DORMENIL, Pierre POILLOT, Gérard SAGETAT, Eveline DELOINCE, Patrick BLIGNY, Francis GUYOT, (Pays d'Arnay-Liernais) ; Maryse BOLLENGIER, Françoise GUERRIER, Eric LESNIEWSKA-CHOQUET (Saulieu) ; Eric BAULOT, Patricia NORE RENOT, Véronique ILLIG (Terres d'Auxois).



En janvier 2023, VNF annonçait dans la presse que le Canal de Bourgogne pourrait être coupé en deux sur 37 kilomètres entre **Pouilly-en-Auxois et Venarey-Les Laumes**.

Au terme d'une forte mobilisation des élus du territoire, VNF a lancé une concertation et une étude pour envisager différents scénarii. Au terme de ce travail nous constatons aujourd'hui qu'aucune solution satisfaisante n'est proposée : VNF refuse de maintenir la navigation sans un fort engagement financier des collectivités.

Nous rappelons que :

- le Canal de Bourgogne **fait partie intégrante du patrimoine local et ainsi contribue à l'identité et l'attractivité du territoire**. Il structure nos paysages, forge notre identité et constitue un axe de vie, d'échanges.
- le Canal de Bourgogne est un **outil essentiel au service de l'environnement**, notamment en matière de gestion de l'eau
- le Canal de Bourgogne joue un **rôle économique majeur notamment au service du tourisme** en Auxois Morvan

Par la présente motion le Pays Auxois Morvan, au côté notamment des communautés de communes (Pouilly-Bligny, CCTA, COPAS) et communes directement concernées par le projet de fermeture à la navigation :

1. réaffirme que supprimer la navigation :
 - mettrait en péril l'existence même du canal
 - fragiliserait un écosystème économique déjà mis à rude épreuve (fréquentation de la voie verte, abandon accéléré du patrimoine des écluses...)
 - poserait de graves problèmes écologiques : envasement, prolifération des algues, stagnation de l'eau...
2. souligne :
 - **l'entretien et l'exploitation du Canal de Bourgogne sont de la responsabilité exclusive de VNF.**
 - les collectivités locales (communes, communautés de communes, Département de la Côte-d'Or et Région Bourgogne Franche-Comté) ont engagé des millions d'Euros d'investissement pour entretenir et développer ce qui est de leur compétence autour du canal (les ports, la voie verte...)
3. appelle :
 - au maintien de la navigation sur tout le linéaire du Canal de Bourgogne et singulièrement sur le tronçon Pouilly en Auxois Venarey-Les Laumes
 - à un meilleur entretien général de la voie d'eau et de ses réservoirs
 - à une politique d'investissement ambitieuse s'inscrivant dans la durée afin de maintenir toutes les fonctions du Canal de Bourgogne

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par :

Pour : 24
Contre : 0
Abstentions : 0

1) Approuve la présente motion pour le maintien de la circulation, un meilleur entretien et une politique d'investissement ambitieuse sur le Canal de Bourgogne.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

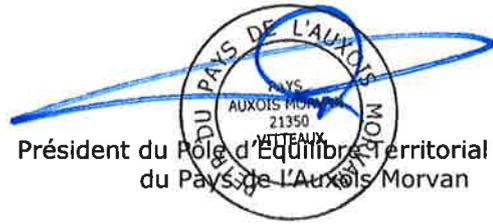
Publié le 01/07/2025

ID : 021-200048544-20250528-2025_12-DE



Pour extrait certifié conforme,

Patrick MOLINOZ



Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
du Pays de l'Auxois Morvan

Ampliation adressée à :

Monsieur le Préfet de la Région de Bourgogne Franche-Comté, Préfet de la Côte-d'Or,